

DECISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique – ADN 87

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **ADN 87** le 2 octobre 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 13 janvier 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait de mettre en place une application numérique afin de fluidifier les échanges entre les collaborateurs, mais aussi, de centraliser les ressources afin d'améliorer la réactivité des équipes.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 5 880 € HT et que le montant des dépenses HT éligibles est arrêté à 10 000 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $5\,880 \times 50\% = 2\,940\text{ €}$.

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise **ADN 87**, dont le siège est situé au 169 rue de Bellac - 87100 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 2 940 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **ADN 87**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **05 FEV. 2025**

Le Président de Limoges Métropole,

Le Président,


Guillaume GUERIN
Guillaume GUERIN